

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00130

Numéro SIREN : 529 499 204

Nom ou dénomination : A2P REALISATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2023 sous le numéro de dépôt 22181

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2023

Désignation de l'entreprise : SARL A2P REALISATIONS		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
3 RUE DE L AMELLAU ZAE LES GARRIGUES		34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS	
Numéro SIRET* 52949920400020		Néant ☐	Ex. précédent (N-1) clos le :

		Exercice N, clos le : 31/12/2022			31/12/2021
		Brut 1	Amort., provis* 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	0	
T	Fonds commercial (1)	AH	AI		
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat* tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	59 627	87 292
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	27 700	18 921
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		
I I	Créances rattachées à des participat*	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE	300	
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	87 627	106 213
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM	8 154	9 987
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU		
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	105 763	63 411
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	2 739	4 503
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act* propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	54 175	92 048
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 118	1 208
TOTAL (III)		CJ	CK	171 950	171 157
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	259 578	277 370
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :		(3) Part à + d'un an	
CP		CR			
Clause de rés. de prop.*		Immobilisations :		Stocks :	
				Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Cedric Combrune

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2023

Désignation de l'entreprise : SARL A2P REALISATIONS		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	78 153	93 983
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	12 152	7 635
	Subventions d'investissement	DJ	25 250	37 450
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	126 555	150 068
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	40 133	48 023
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	11 165	111
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	44 430	29 598
	Dettes fiscales et sociales	DY	34 263	48 530
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 032	1 039
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	133 023	127 302
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	259 578	277 370
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	108 106	95 055
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH		55

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2023

Désignation de l'entreprise : SARL A2P REALISATIONS							Néant	*
		Exercice N					Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total		
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF		
	- services*	FG	523 604	FH		FI	523 604	524 435
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	523 604	FK		FL	523 604	524 435
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	360	3 516
	Autres produits (1) (11)					FQ	13	61
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	523 977	528 012
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU	120 762	117 840
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	1 833	10 703
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	106 773	122 644
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	16 431	11 648
	Salaires et traitements*					FY	157 875	160 293
	Charges sociales (10)					FZ	82 333	74 875
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	36 880	33 181
	Dotations - dotations aux provisions					GB		
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	202	98
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	523 088	531 283
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	889	-3 271
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	108	44
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	108	44
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	549	598
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	549	598
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-441	-554
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	448	-3 825

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

2023

Désignation de l'entreprise : SARL A2P REALISATIONS		Néant		*	
		Exercice N		Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	637		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	12 200	11 550	
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	12 837	11 550	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	574	90	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	574	90	
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	12 263	11 460	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	559		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	536 922	539 606	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	524 770	531 971	
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	12 152	7 635	
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY			
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G			
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP	7 377	14 317	
	- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transfert de charges	A1		3 516	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS A5 39 969	A2	58 297	51 780	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	138	88		
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 18 328 Obl. A9 Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible) A7 18 328 Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N				
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.			
TNT DOUBLE RGLT	44				
TNT DOUBLE RGLT	80				
SOLDE VALETTE		637			
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A2P REALISATIONS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 rue de l'Amellau
ZAE Les Garrigues
34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS
529 499 204 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 12 152 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice **12 152 euros**
- Un prélèvement sur le compte « Autres Réserves » 11 313 euros
- Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 23 465 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **23 465 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué **au 01 août 2023**.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, ~~leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs~~ enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

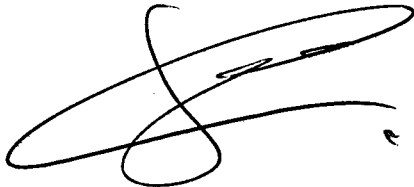
EXERCICES	DIVIDENDES	SOU MIS A ABATTEMENT	NON SOUMIS A ABATTEMENT
31/12/2021	23 465 euros	23 465 euros	-
31/12/2020	23 465 euros	23 465 euros	-
31/12/2019	-	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
La Gérance**

Monsieur Patrick MICHEL



Monsieur Philippe FORT

